

Nestlé fait face à un rappel massif après la détection de traces de mélamine dans une vingtaine de ses produits

Vendredi 3 octobre 2008

Le ministère de la Santé a ordonné le retrait de vingt produits laitiers de la marque Nestlé après la détection dans six d'entre eux, fabriqués en Chine, de traces de mélamine.

La teneur détectée est très faible, entre 0,06 et 0,85 ppm, et les produits contaminés ne posent en réalité pas de danger pour la santé des consommateurs, a reconnu le ministre de la Santé Yeh Chin-chuan, mais la décision du rappel a été prise « en considération des droits et de la sécurité des consommateurs ».

Yeh Chin-chuan a expliqué que les produits frappés d'interdiction à la vente sont issus de l'usine Nestlé dans le Heilongjiang, en Chine continentale, et qu'ils ont été fabriqués entre février de l'année dernière et juin de cette année.

C'est un coup dur pour le fabricant suisse qui estime à 1 milliard de dollars les pertes encourues par ce rappel. La direction de Nestlé Taiwan a souligné que les ordres du ministère de la Santé seraient respectés et que les produits mis à l'index seraient retirés des rayons dans les 24h, mais assuré qu'ils étaient sans danger car leur teneur en mélamine est 50 fois moins importante que la norme internationale.

C'est l'emploi d'un test LC-MS/MS, beaucoup plus sensible que celui utilisé précédemment, qui a permis de mettre en lumière la présence de ces traces de mélamine.

Le ministère de la Santé a en effet opté fin septembre pour la tolérance zéro après le tollé provoqué quelques jours plus tôt par l'annonce d'un seuil de tolérance de 2,5 ppm.